

Statement

Department of
External
Affairs



Discours

Ministère des
Affaires
extérieures

88/02

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

Notes pour une allocution
de l'honorable Pat Carney,
ministre du Commerce extérieur,
à un dîner offert par
l'Association des exportateurs canadiens

OTTAWA

Le 20 janvier 1988

Minister for
International
Trade

Ministre du
Commerce
extérieur

Canada

Mesdames et Messieurs. bonsoir. Je vous remercie, Reg, pour votre introduction chaleureuse. Je comptais bien avoir cette chance de procéder à un échange de vues avec les membres de l'Association.

Tout comme Frank Petrie, j'aime ce genre de réunion informelle. Aussi, je ne ferai que de brèves observations. Toutefois, il y a quelques questions que je voudrais porter à votre attention, dont plusieurs des points que Reg a déjà mentionnés.

Comme chacun ici le sait, le commerce a grandement retenu l'attention du public pendant l'année. Pour le ministre du Commerce, cette année a été difficile mais enrichissante. Nous avons fait des progrès véritables dans la mise en application de notre politique de libéralisation commerciale à deux volets. Premièrement, nous avons conclu un accord historique avec nos partenaires commerciaux américains et, deuxièmement, nous recherchons activement une libéralisation du commerce dans le cadre des négociations multilatérales menées sous l'égide de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

En 1988, je veux m'intéresser de plus près aux questions concrètes que soulève la promotion du commerce. J'y reviendrai dans quelques minutes.

Premièrement, permettez-moi de mentionner brièvement l'Accord commercial canado-américain. Le travail de rédaction de l'Accord est fini, mais le travail d'information des Canadiens est toujours en cours. C'est un travail que le gouvernement ne peut faire sans votre aide.

Nos opposants se sont hâtés de semer la désinformation dans le pays. Leur position se caractérise par l'émotivité plutôt que par la rationalité. Des organisations comme la vôtre peuvent contribuer à rétablir les faits. Nous avons besoin de votre opinion raisonnée. Votre participation est essentielle.

Comme vous le disait le Premier ministre Mulroney en octobre dernier, je vous demande de nous aider à transformer le succès des négociations en une victoire pour tout le Canada.

Permettez-moi de m'arrêter un moment sur un point du débat sur le libre-échange, à savoir l'adaptation. Les Canadiens ont malheureusement tendance à ne voir que le côté négatif de la question. Nous disons certes qu'il y aura une certaine dose de contraction et de dislocation, mais nous disons aussi qu'il y aura de l'expansion et un accroissement du commerce et des possibilités d'emploi.

Le nouveau Conseil consultatif pour l'adaptation aura pour objectif de nous conseiller sur les meilleurs moyens d'aider nos industries et nos travailleurs afin d'équilibrer les deux parties de l'équation pendant la période de transition.

Le Conseil, qui commencera son travail en février, sera composé de représentants du monde des affaires, du milieu syndical et de la communauté universitaire. De plus, nous invitons les provinces à faire connaître leurs vues au Conseil.

Voilà l'ordre du jour pour l'Accord canado-américain.

Maintenant, permettez-moi de mentionner quelques points sur les négociations de l'Uruguay Round au GATT. Dans le cadre de sa politique commerciale à deux volets, le gouvernement a activement et constamment favorisé l'engagement de nouvelles négociations commerciales multilatérales (NCM). Nous nous réjouissons du ferme appui que votre Association accorde aux NCM. Les questions en jeu sont au centre de vos intérêts.

Nous entendons vous consulter étroitement pendant ces négociations. Je voudrais aussi souligner à quel point nous comptons sur la contribution de l'Association des exportateurs canadiens pour nous aider à clarifier et hiérarchiser les objectifs d'exportation du Canada pour l'étranger.

La structure que le gouvernement a mise en place il y a deux ans reflétait notre engagement de consulter le secteur privé. Mes fonctionnaires voient actuellement la structure du CCCE et des GCSCE pour garantir qu'ils joueront, dans les négociations multilatérales, un rôle consultatif aussi utile que celui qu'ils ont joué dans les négociations commerciales bilatérales. Je me ferais un plaisir de leur demander de vous rencontrer pour recueillir vos vues.

Comme vous le savez, l'Uruguay Round soulève nombre de questions très importantes, dont celle du commerce des produits agricoles. Le Canada participera à une autre réunion ministérielle des 14 exportateurs de produits agricoles du Groupe de Cairns le mois prochain, en Argentine. Nous entendons maintenir nos pressions pour que des mesures soient rapidement prises. En octobre dernier, le Canada a déposé une proposition détaillée devant le Groupe de négociation sur l'agriculture.

Avant de conclure, je voudrais parler brièvement de certains autres points que Reg a mentionnés.

Permettez-moi de commencer avec le Comité de développement du commerce canado-américain. Je suis heureuse que l'AEC ait pris cette initiative, et je peux vous assurer que mon Ministère appuiera entièrement l'établissement de ce Comité et qu'il l'aidera à mener son mandat.

L'établissement de ce Comité survient à un moment particulièrement bien choisi. Mon Ministère prépare actuellement une nouvelle stratégie de promotion des exportations aux États-Unis afin de tirer profit des nouveaux débouchés qu'ouvrira l'Accord bilatéral. L'une des grandes tâches du Comité sera de recommander des moyens par lesquels nous pourrions aider les petites et nouvelles entreprises canadiennes à s'implanter sur le marché américain.

Pour ce qui est des questions concrètes que Reg a mentionnées, je rappelle que j'ai l'intention de m'intéresser davantage cette année aux problèmes courants de nos exportateurs. En ce qui concerne la Corporation commerciale canadienne, nous avons annulé le droit d'utilisation qui avait été introduit en 1986.

En ce qui concerne la Société pour l'expansion des exportations, nous avons évidemment finalisé l'examen de l'Article 31 de la Loi. Nous avons établi trois catégories de pays aux fins du financement non concessionnel:

- pour ceux de la catégorie A, nous recevrons les demandes présentées en vertu de l'Article 31, sous réserve de nos autorisations budgétaires;
- pour ceux de la catégorie B, nous accorderons un appui sous réserve de certaines limites; et
- pour ceux de la catégorie C, nous n'accorderons aucun appui.

Comme vous le savez, les listes de pays ne sont pas publiées, mais mes agents de promotion du commerce ainsi que les agents de la SEE se feront un plaisir de vous dire dans quelle catégorie le marché visé se retrouve.

Sur votre demande, nous avons simplifié les procédures pour les transactions courantes de moins de 50 millions \$ avec des pays solvables. Comme Reg l'a dit, cette nouvelle méthode permet un traitement bien plus rapide des demandes.

L'examen a confirmé que l'Article 31 continuera d'offrir un financement concessionnel aussi généreux que celui accordé à nos concurrents étrangers, mais ce type de financement

continue de nous préoccuper en raison de son coût croissant. Je crois fermement que le Canada devrait offrir un financement concessionnel aussi généreux que les facilités de crédit mixte offertes à nos concurrents.

Je peux vous assurer que je soulèverai cette question avec mes collègues du Cabinet dans les prochains mois, mais j'ai besoin que vous m'aidiez à obtenir un appui sur cette question.

Il est essentiel que vous, membres de l'Association, fassiez bien comprendre à vos élus les réalités de la concurrence sur le marché international d'aujourd'hui. Par exemple, si nos exportateurs ne peuvent obtenir le même financement que leurs concurrents, quelle incidence cela aura-t-il sur nos sociétés et sur nos collectivités en termes d'emploi et de revenu?

Pour ce qui concerne la législation adoptée dans le prolongement du document intitulé "aller sans entraves", permettez-moi d'abord de dire qu'elle permettra d'intensifier la concurrence entre les transporteurs, à l'avantage de nos exportateurs. Cette législation, qui intègre les modifications apportées au projet de loi initial, établit un équilibre entre les intérêts des conférences maritimes et ceux des chargeurs.

Toutefois, je voudrais vous assurer que les plaintes de réductions déraisonnables dans le service ou d'accroissements démesurés des coûts seront étroitement examinées par le nouvel Office national des transports. De plus, l'application de la Loi dérogatoire de 1987 sur les conférences maritimes sera examinée dans quatre ans pour garantir que les chargeurs pourront faire rapport sur leur expérience de la législation.

Enfin, je voudrais revenir sur un point qu'a mentionné Reg, soit la confusion qui semble exister dans l'esprit des exportateurs en ce qui touche les responsabilités commerciales des divers ministères fédéraux.

J'apprécie votre franchise sur cette question, et j'aimerais vous donner une réponse tout aussi franche. Chacun de vous connaît fort bien la nature de plus en plus complexe du commerce international. Aujourd'hui, l'art de l'exportation nécessite plus qu'un bon produit offert à bon prix. Les exportateurs d'aujourd'hui sont confrontés à certaines questions très difficiles et très complexes qui les obligent à demander l'aide du gouvernement.

Si nous voulons affronter ces défis rapidement et efficacement, nous devons consulter largement les secteurs public et privé. Cela suppose bien sûr plus d'intervenants - y compris les représentants de mon Ministère, d'autres ministères et organismes fédéraux, des provinces et d'associations comme la vôtre.

À titre de ministre du Commerce, je crains que certains de nos efforts ne soient parfois pas clairement perçus. Pour améliorer la situation, mes fonctionnaires préparent une nouvelle stratégie de communication pour les initiatives commerciales qui, je crois, améliorera sensiblement votre accès à l'information sur les marchés, ainsi que sur les programmes et services des ministères.

Nous avons déjà fait des efforts considérables pour garantir que les services que mon Ministère offre aux exportateurs sont mieux focalisés et davantage coordonnés. Par exemple, nous avons établi un grand système informatisé de planification des activités de commercialisation touchant le commerce, l'investissement et le tourisme; ce système permet de recenser des débouchés spécifiques par secteur et par région. Il forme maintenant la base de nos consultations avec les associations commerciales nationales, les provinces et d'autres ministères gouvernementaux.

J'ai confiance que ce système permettra une meilleure coordination des efforts de promotion commerciale des nombreux groupements canadiens qui mènent des activités de commercialisation des exportations.

Nous avons aussi le système informatisé WIN Exports pour nous aider; ce système permet à nos délégués commerciaux d'obtenir de l'information presque instantanée sur plus de 22 000 fournisseurs canadiens. Le système est maintenant utilisé dans nos missions aux États-Unis et sera pleinement opérationnel dans nos bureaux de la région Asie-Pacifique d'ici septembre.

Nous avons établi Info Export et nous distribuons le bulletin Canadexport à des milliers de petites entreprises du pays.

Nous avons simplifié le Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) avec l'aide du secteur privé, y compris de votre Association, et je crois que nous avons obtenu un produit amélioré.

Ce ne sont là que quelques-uns des efforts que nous avons déjà faits. Et nous continuons à concentrer nos efforts - par une plus grande consultation et un meilleur partage de

l'information - sur une meilleure focalisation de notre programme de promotion des exportations.

J'espère, Reg, que je n'ai oublié aucune des grandes questions que vous avez soulevées. Je vous remercie de m'avoir donné cette possibilité de partager mes vues avec vous ce soir. C'est ce genre de dialogue dont nous avons vraiment besoin. Je compte bien l'intensifier en 1988.

Je vous remercie.